



**TARIFS 2021/2022** (32 cours assurés dans l'année)

<b><u>COURS :</u></b>	<b><u>SAINT MARD</u></b>		<b><u>EXTERIEUR</u></b>	
	<i>Annuel</i>	<i>Mensuel</i>	<i>Annuel</i>	<i>Mensuel</i>
SOLFÈGE SEUL	252 €	28 €	315 €	35 €
<b>INSTRUMENT (avec/sans solfège)</b>				
Pour 30 mn de cours/semaine	504 €	56 €	621 €	69 €
45 mn de cours/semaine	675 €	75 €	792 €	88 €
1 h/semaine ou 2 Instruments	810 €	90 €	945 €	105 €

***Ces tarifs ne comprennent pas les manuels, partitions et matériels divers***

***Il sera appliqué une réduction de 5 € par mois sur la deuxième personne de la même famille et 10 € par mois sur la troisième personne et les suivantes. Cette réduction ne s'applique pas aux élèves ne faisant que du solfège.***

Les ateliers collectifs (chorale adultes, chorale enfants, Ensemble musique actuelle, Ensemble à cordes, Ensemble guitares...) sont gratuits pour les élèves qui suivent des cours dans notre école. Pour les autres, l'adhésion annuelle est de 70 Euros.

**Modalités de paiement : La totalité des cours sera à régler au moment de l'inscription.**

**Engagement pour la totalité de la saison. Aucun remboursement en cours d'année.**

Lors des inscriptions il vous sera donc demandé :

Pour les nouveaux : la caution de 10 € pour le badge d'accès

Pour les personnes payant au mois : 8 chèques

- 1 chèque représentant le ½ mois de septembre plus octobre (remis en banque début octobre)
- 6 chèques pour les mois de novembre à avril (remis en banque 1<sup>ère</sup> quinzaine de chaque mois)
- 1 chèque pour mai et ½ mois de juin (remis en banque mi-juin)

Pour les personnes payant au trimestre : 3 chèques (remis en octobre, février et mai)

- 1 pour les mois de septembre à décembre
- 1 pour les mois de Janvier à Mars
- 1 pour les mois d'Avril à Juin

Les dates de remises souhaitées (si elles sont différentes de celles indiquées ci-dessus) seront notées au dos des chèques

**Merci d'indiquer au dos le nom de l'enfant s'il est différent de l'émetteur des chèques**

Pour les paiements en espèces : ***Si les remises d'espèces ne sont pas effectuées, les chèques de caution seront remis en banque.***

- les paiements des mois de septembre, octobre, novembre et décembre se feront à l'inscription. Des chèques de caution seront demandés pour les mois suivants et rendus au fur et à mesure des paiements.
- Le paiement des mois de janvier à mars se fera au mois de janvier
- Le paiement des mois d'avril à juin se fera au mois d'avril.